



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Chômage Mai 2014			
	Taux	Chômeurs	
Valais	3.8%	6077	↘
Haut-Valais	2.0%	849	↘
Valais central	4.7%	2862	↘
Bas-Valais	4.0%	2366	↘

10 juin 2014

Valais : la situation sur le marché du travail en mai

(IVS).- Quelque 6077 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) valaisans à la fin mai, soit 719 de moins qu'à la fin avril. Le taux chômage a reculé de 0.4 point à 3.8% en mai en Valais. Ce recul du taux de chômage est le plus marqué de tous les cantons.

En comparaison annuelle, le chômage est supérieur de 2% (+121 chômeurs) par rapport à l'année précédente. L'écart annuel, en recul constant, est le plus faible de ces douze derniers mois. Après une période conjoncturelle difficile, on assiste à un tassement du chômage qui tend à revenir à son niveau de 2013.

En comparaison mensuelle, la baisse du chômage est plus forte que celle enregistrée l'année dernière à la même période. En mai, le chômage a diminué dans des proportions similaires dans les trois régions. Il a fortement reculé dans les professions saisonnières de l'agriculture et de la construction, qui représentent à elles seules près du 92% de la baisse totale du chômage. Le chômage a également diminué dans la majorité des autres groupes de professions.

Note aux rédactions

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Oliver Ittig, responsable de l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE) du Service de l'industrie, du commerce et du travail, au 027 606 73 38 entre 11h00 et 11h30



Les chiffres essentiels du chômage valaisan (Mai 2014)

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Mai 2014	var. mens.	var. ann.	Mai 2014	var. mens.	var. ann.
Suisse	3.0%	-0.2 pt	0.0 pt	130310	-6777	-980
Valais	3.8%	-0.4 pt	0.1 pt	6077	-719	121
Haut-Valais	2.0%	-0.3 pt	0.0 pt	849	-94	-1
Valais Central	4.7%	-0.5 pt	0.3 pt	2862	-327	174
Bas-Valais	4.0%	-0.5 pt	-0.1 pt	2366	-298	-52
RAV Oberwallis	2.0%	-0.3 pt	0.0 pt	848	-95	-4
ORP Sierre	4.6%	-0.3 pt	0.0 pt	987	-68	-17
ORP Sion	4.7%	-0.7 pt	0.4 pt	1876	-259	184
ORP Martigny	3.7%	-0.7 pt	-0.2 pt	1244	-223	-75
ORP Monthey-St.-Maurice	4.4%	-0.3 pt	0.1 pt	1122	-74	32

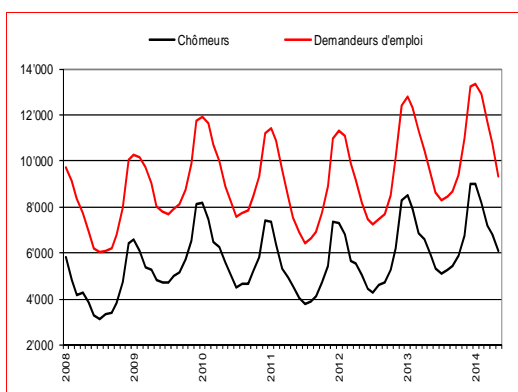
1. Chômage selon les régions (tous les taux sont calculés selon le recensement de la population 2010)

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Mai 2014	var. mens.	var. ann.	Mai 2014	var. mens.	var. ann.
15-24 ans	3.7%	-0.4 pt	-0.1 pt	822	-98	-15
25-49 ans	3.9%	-0.4 pt	0.1 pt	3766	-439	26
50 ans et plus	3.5%	-0.4 pt	0.2 pt	1489	-182	110
Hommes	3.7%	-0.7 pt	0.1 pt	3288	-634	74
Femmes	3.8%	-0.1 pt	0.0 pt	2789	-85	47
Suisses	2.4%	-0.1 pt	0.1 pt	2921	-197	125
Etrangers	8.2%	-1.4 pt	0.0 pt	3156	-522	-4

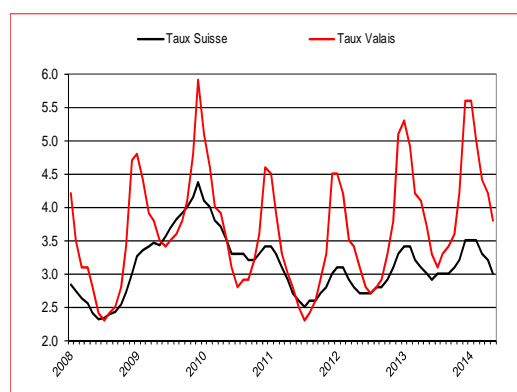
2. Profil des chômeurs (tous les taux sont calculés selon le recensement de la population 2010)

	Mai 2014	var. mens.	var. ann.
Professions saisonnières			
Construction ¹	853	-509	26
Hôtellerie, restauration et nettoyage ²	1643	43	-7
Agriculture, économie forestière, élevage animaux	200	-156	20
Professions non saisonnières			
Industrie ³	602	-61	-31
Professions commerciales et de la vente	633	5	-37
Transports et activités techniques ⁴	530	-34	44
Information et communication ⁵	181	5	11
Activités spécialisées, scientifiques et financières ⁶	243	-8	-17
Activités de service administratif et de soutien ⁷	634	-15	58
Santé humaine et action sociale ⁸	379	-5	26
Professions artistiques	30	-3	-6
Autres professions ⁹	149	19	34

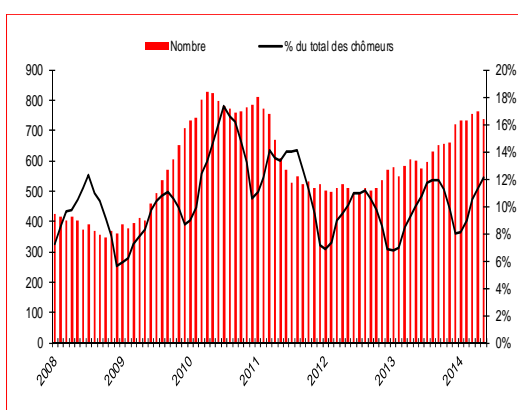
3. Chômage selon les groupes de professions



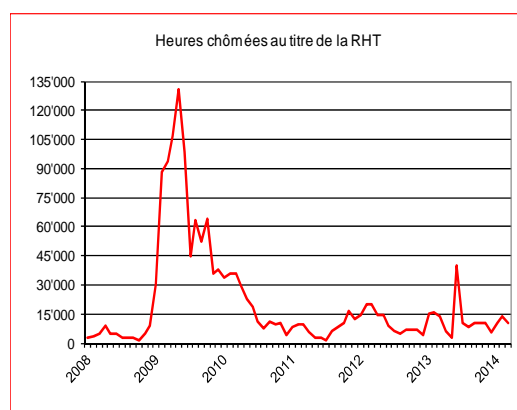
4. Évolution du chômage en Valais



5. Évolution du taux de chômage VS-CH¹⁰



6. Chômeurs de longue durée¹¹



7. Évolution de la RHT¹²

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Le bulletin statistique complet est disponible sur www.vs.ch/sict > Chômage > Statistiques

- 1 **Construction** : construction - machinistes
- 2 **Hôtellerie, restauration et nettoyage** : hôtellerie et restauration et économie domestique – nettoyage, hygiène et soins corporels
- 3 **Industrie** : industrie minière, travail de la pierre, matériaux de construction - production denrées alimentaires, boissons et tabacs - industrie textile et industrie du cuir - travail de la céramique et du verre - usinage de métaux et de la construction de machines - électrotechnique, électronique, horlogerie, véhicule, outil - industrie du bois et du papier - arts graphiques - industrie chimique et matières plastiques - autres professions du façonnage et de la manufacture
- 4 **Transports et activités techniques** : transports et circulation – ingénieurs – techniciens - dessin technique
- 5 **Information et communication** : informatique - publicité, marketing, tourisme, administration fiduciaire- professions des postes et télécommunications - professions des médias et apparentées
- 6 **Activités spécialisées, scientifiques et financières** : professionnels de la banque, employés d'assurance - entrepreneurs, directeurs, fonctionnaires supérieurs - professions judiciaires – sciences sociales, humaines, naturelle, physique, exacte
- 7 **Activités de service administratif et de soutien** : professions commerciales et administratives - professions afférentes au maintien de l'ordre, la sécurité
- 8 **Santé humaine et action sociale** : assistance sociale et spirituelle et éducation - professions de la santé - professions du sport et du divertissement
- 9 **Autres** : professions du secteur tertiaire, si pas ailleurs - activité professionnelle ne peut pas être définie - non spécifié
- 10 **Taux de chômage** : A partir du 1^{er} janvier 2010, le taux de chômage est calculé sur la base de la population active issue du recensement fédéral 2010 de la population suisse et non plus sur celle du recensement fédéral 2000, comme jusqu'à présent. Pour le Valais, la population active est passée de 137'592 personnes à 161'820, soit une augmentation de 24'228 personnes (+17%). Le taux de chômage a donc été réajusté à la baisse.
- 11 **Chômeurs de longue durée** : personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année
- 12 **Réduction de l'horaire de travail (RHT)** : la statistique recense les réductions de l'horaire de travail décomptées et indemnisées par les caisses. Pour des raisons d'ordre pratique liées au versement des indemnités, ces données ne sont disponibles qu'après un délai de deux mois.